



College of
Massage
Therapists of
Ontario

**Ordre des massothérapeutes
de l'Ontario 2025**

Rapport annuel



Table des matières

Messages du président du conseil d'administration et de la cheffe de la direction	Page 2
À propos de nous	Page 6
Points saillants de la politique et des communications	Page 7
Audiences	Page 12
Gouvernance	Page 14
Assurance de la qualité	Page 15
Conduite professionnelle	Page 17
Services d'inscription	Page 20
Équité, diversité et inclusion	Page 22
Aperçu de la massothérapie en Ontario	Page 23
Comité de direction	Page 27
Comité des relations avec les clients	Page 29
Comité d'aptitude professionnelle	Page 31
Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports	Page 32
Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario	Page 36
Comité d'assurance de la qualité	Page 41
Comité d'inscription	Page 45
Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion	Page 48
Comité de gouvernance	Page 49
Conseil d'administration 2025	Page 50

Messages du président du conseil d'administration et de la cheffe de la direction

Message du président du conseil d'administration

En tant que président du conseil d'administration, je suis heureux de présenter le rapport annuel 2025 de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre). Notre principal accomplissement cette année a été d'élaborer et de lancer notre Plan stratégique 2026-2030, qui redéfinit notre mission et fournit des objectifs clairs pour guider notre travail réglementaire.

Ce plan s'appuie sur nos réalisations passées et définit les priorités que le Conseil dirigera au cours des cinq prochaines années. Développé avec la contribution de plus de 3 600 MTI/MT, étudiants et membres du public, il vise l'excellence en matière de protection du public, tout en renforçant la confiance envers la profession de massothérapeute. En fin de compte, notre objectif est simple : nous assurer que chaque personne cherchant des soins puisse avoir la confiance d'être entre les mains d'un professionnel qualifié capable d'offrir des soins cliniques sécuritaires et efficaces.

Le Conseil est fier des bases posées ces dernières années : moderniser notre processus disciplinaire, améliorer la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, mettre à jour les principales normes de pratique et accroître l'engagement. Ce sont des éléments essentiels pour notre avenir.

En 2025, nous avons réaffirmé notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) en approuvant une stratégie dédiée à l'EDI. En se fondant sur des valeurs d'ouverture, d'apprentissage continu, d'empathie, de collaboration et de dignité, cette stratégie vise à garantir que chaque MTI/MT et chaque client bénéficie de soins sécuritaires et inclusifs. C'est fondamental pour notre rôle d'organisme de réglementation tourné vers l'avenir et compatissant.

Rien de tout cela n'est possible sans le dévouement de votre Conseil, composé de MTI/MT et de membres du public. Cette année, j'ai eu l'honneur d'être réélu en tant que membre et président du conseil d'administration. Je suis également heureux d'accueillir chaleureusement nos nouveaux membres des districts 6 et 9. Leurs perspectives fraîches sont inestimables.

En regardant vers l'avenir, le Conseil s'engage à s'assurer que chaque étape du plan stratégique soit atteinte. Ensemble, nous sommes pleinement dévoués à faire progresser la reconnaissance de la massothérapie comme profession clinique de confiance.

Cordialement,

Sean Adderley, MTI, président du conseil d'administration de l'Ordre

Message de la registratrice et cheffe de la direction

C'est un plaisir pour moi de partager le rapport annuel 2025 de l'Ordre. Cette année a été façonnée par la connexion, d'importantes mises à jour de nos normes et le lancement d'un nouveau plan stratégique qui guidera notre travail dans les années à venir.

Un thème majeur pour moi en 2025 était la valeur de la conversation. Cette année, j'ai traversé l'Ontario jusqu'à Sudbury, London, Belleville, Barrie, Windsor, Hamilton, Ottawa, et partout dans la région du Grand Toronto – pour des assemblées publiques et des visites dans vingt collèges de massothérapie. Parler face à face avec les MTI/MT et les étudiants a été inestimable. Ces conversations m'ont permis de répondre à vos questions, d'entendre vos perspectives sur les défis et occasions de la profession, et de voir vos pairs se connecter entre eux. Cette rétroaction directe est essentielle; cela ancre notre travail dans la réalité de votre exercice.

Nous avons également renforcé notre engagement à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel dans la profession. Le séminaire de cette année s'est concentré sur l'engagement des MTI/MT masculins, reconnaissant le rôle vital qu'ils jouent dans le maintien des soins éthiques et la promotion d'une culture de responsabilité. Cela nous a clairement rappelé que chaque praticien peut contribuer à la solution.

Dans le cadre du travail continu de l'Ordre pour prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel et à réaffirmer que ceux-ci n'ont pas leur place dans la massothérapie, nous avons modifié la norme et le code de déontologie centrés sur le client pour soutenir les MTI en facilitant la mise en congé des clients qui adoptent des comportements abusifs. Nous avons également introduit une nouvelle norme de pratique pour recueillir les renseignements personnels sur la santé des clients. Ces changements sont des étapes concrètes dans notre mission inébranlable de protéger le public.

En regardant vers l'avenir, nous avons fait avancer la transition vers une formation accréditée en massothérapie. Exiger que tous les programmes de massothérapie soient accrédités d'ici janvier 2027 aidera à s'assurer que chaque diplômé entrant dans la profession soit équipé pour offrir des soins cliniques sécuritaires et efficaces.

Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux réalisations réalisées au cours des trois dernières années sous la direction de notre plan stratégique précédent. Alors que nous avançons, je suis motivée par l'orientation claire établie dans notre nouveau plan stratégique. Merci de votre partenariat dans notre engagement commun à protéger l'intérêt public.

Cordialement,

Maureen Boon, registrateur et cheffe de la direction générale

À propos de nous

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre) est l'organisme de réglementation établi par le gouvernement provincial. **Notre mandat est de protéger le public en réglementant la profession de massothérapeute.** Nous y parvenons en établissant des normes, en assurant la compétence et le professionnalisme de tou(te)s les massothérapeutes inscrit(e)s et massothérapeutes (MTI/MT) tout au long de leur carrière, et en répondant aux problèmes lorsqu'ils surviennent.



Points saillants de la politique et des communications

L'Ordre a fait progresser l'excellence réglementaire en modernisant les politiques clés et en renforçant les liens communautaires. En 2025, nous avons établi et modifié des règlements pour mieux protéger le public, lancé un nouveau plan stratégique et collaboré directement avec la profession. L'Ordre a également appuyé sur sa priorité de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel en massothérapie en organisant son troisième séminaire annuel sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

1 Le 14 novembre 2025, l'Ordre a réuni des leaders de la profession de massothérapeute pour s'attaquer à un enjeu crucial : le nombre disproportionné de plaintes pour mauvais traitements d'ordre sexuel contre les MTI/MT masculins, malgré leur faible représentation dans la profession. Organisé par Jeff Carolin – coach en conflit, médiateur relationnel et avocat en défense criminelle, le séminaire a exploré des thèmes clés :

- Prévenir la violence basée sur le genre.
- Aborder les dynamiques de pouvoir entre les MTI/MT masculins et les clientes féminines.
- Favoriser des masculinités saines et l'alliance masculine dans les milieux professionnels;
- Développer des compétences en matière de responsabilité et de maintien des limites professionnelles.

La journée comprenait :

- Des interventions de [Male Allies](#) (en anglais), un programme du Sexual Assault Support Centre de la région de Waterloo, qui a fait deux présentations : Sexual Violence in the Workplace et Masculinity, Violence, and Allyship. Ces séances ont défini la violence sexuelle et les dynamiques de pouvoir dans les relations thérapeutiques, le consentement, les constructions de genre et l'intervention des témoins.

- Des discussions animées au cours desquelles les participants se sont penchés sur des questions telles que : quelles dynamiques de pouvoir spécifiques un MTI/MT doit-il particulièrement prendre en compte ? À quoi ressemble un échange sur le consentement véritablement collaboratif ? Comment élaborer des stratégies concrètes sur le lieu de travail afin que la responsabilisation entre pairs soit perçue comme un soutien plutôt que comme une confrontation ? Et enfin, quelles idées de changements systémiques permettraient de remédier au mieux à la disparité entre les sexes dans les plaintes ?
- Une discussion d'experts sur la sécurité et la responsabilité partagée comprenant :
 - **Amanda Baskwill** : Éducatrice, chercheuse, ancienne MTI/MT et rédactrice en chef exécutive de l'International Journal of Therapeutic Massage & Bodywork.
 - **Gabriel Flamminio** : MTI/MT, éducateur, coordonnateur de programme académique au Fanshawe College et membre du conseil exécutif national du Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA).
 - **Archna Patel** : Infirmière autorisée et psychothérapeute avec près de 20 ans d'expérience en soins tenant compte des traumatismes et en neurosciences, soutenant la santé mentale des clients et le développement de systèmes de santé compatissants.

L'objectif de l'Ordre est de continuer à éduquer, sensibiliser et renforcer le fait que les mauvais traitements d'ordre sexuel n'ont pas leur place dans la profession de massothérapeute. Ce travail se poursuit en 2026.

2 Introduction d'une nouvelle norme de pratique : Recueillir les renseignements personnels sur la santé des clients

La nouvelle [Norme de pratique de l'Ordre pour la collecte de renseignements personnels sur la santé \(RPS\) auprès des clients](#) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2025. Elle exige que les MTI/MT recueillent uniquement les RPS nécessaires pour offrir des soins de massothérapie sécuritaires et efficaces.

Cette nouvelle norme a été élaborée à la suite de consultations ouvertes avec MTI/MT, des membres du public et d'autres intervenants. En tant que professionnels de la santé, les MTI/MT ont besoin des RPS du client pour fournir des soins de qualité et personnalisés, et cette norme aide les MTI/MT à avoir des conversations ouvertes avec leurs clients sur leur santé.

Elle précise quels sont les RPS que les MTI/MT doivent demander et ceux qu'ils ne doivent jamais demander, et ceux qu'ils peuvent demander aux clients dans certaines circonstances afin d'offrir des soins de massothérapie sécuritaires et efficaces.

3 Réglementation modernisée concernant la mise en congé des clients ayant eu des comportements abusifs

L'Ordre a apporté des changements importants à la [Norme de pratique : soins centrés sur le client](#) et au [Code de déontologie](#). Ces changements importants permettent aux MTI/MT de mettre en congé un client qui adopte des comportements verbaux, physiques ou sexuels sans avoir à prévenir. Si le client a toujours besoin de soins en massothérapie, les MTI/MT peuvent l'orienter vers le [registre public](#).

La définition du comportement abusif d'un client comprend tout acte ou toute menace qui compromet la sécurité, la dignité ou les limites professionnelles d'un MTI/MT, notamment :

- **Physique** : Des actes non désirés causant douleur, blessure ou crainte de dommages corporels (par exemple, frapper, pousser, utiliser la force)
- **Sexuel** : Des actes/comportements sexuels non désirés, y compris la sexualisation de la relation thérapeutique (par exemple, remarques sexuelles, contact physique non consensuel, sexualisation du traitement)
- **Verbal ou psychologique** : Langage ou comportement qui rabaisse, intimide ou nuit au bien-être mental du MTI/MT (par exemple, menaces, insultes, humiliations, remarques racistes, sexistes et discriminatoires)

Ce changement réglementaire important renforce le fait qu'il n'y a pas de place pour aucune forme de mauvais traitements en massothérapie.

4 Nouveau plan stratégique 2026-2030

Un jalon majeur en 2025 a été l'élaboration du plan stratégique 2026-2030 de l'Ordre. Avec la contribution de plus de 3 600 MTI/MT, membres du public et membres du personnel de l'Ordre (une augmentation de 78 % des réponses par rapport aux travaux de planification stratégique précédents de l'Ordre en 2022), ce plan stratégique constitue la feuille de route de l'Ordre pour protéger l'intérêt public. Elle reflète le travail accompli par l'Ordre et façonne la vision pour l'avenir de la réglementation en massothérapie.



Le plan a trois priorités stratégiques :

1 Conduite professionnelle et responsabilisation

L'objectif de l'Ordre est de prévenir les inconduites, y compris les mauvais traitements d'ordre sexuel et la fraude à l'assurance, tout en maintenant les normes professionnelles les plus élevées pour assurer la sécurité publique et des soins de haute qualité.

2 Réglementation claire, équitable et efficace

C'est un engagement à créer des normes et des processus transparents, modernes et tournés vers l'avenir. Grâce à ce plan stratégique, l'Ordre excellera dans la prestation des fonctions réglementaires essentielles : l'inscription, l'assurance de la qualité et la gestion des plaintes.

3 Renforcer la confiance envers la massothérapie en tant que profession de santé clinique

La massothérapie est une profession de santé clinique. L'Ordre travaillera à renforcer sa valeur auprès des partenaires gouvernementaux et de la communauté des soins de santé. Une façon d'y parvenir est de désigner les personnes recevant la massothérapie comme « patients », et non « clients », pour souligner la nature clinique du traitement de massothérapie.

Ce nouveau [plan stratégique](#) marque le début d'un nouveau chapitre passionnant.

5 Assemblées générales

L'Ordre, en collaboration avec la Registered Massage Therapists' Association of Ontario (RMTAO), a accueilli **268** participants, composés de MTI/MT et d'étudiants, lors d'assemblées générales organisées conjointement à Sudbury, Toronto, London, Windsor, Hamilton et Ottawa.

Maureen Boon, registrateure et cheffe de la direction de l'Ordre, a fait le point sur les changements réglementaires et les initiatives de l'Ordre à venir, tandis que Michael Feraday, directeur général et chef de la direction de la RMTAO, a souligné les efforts de défense des intérêts de la RMTAO. Les événements ont offert aux membres inscrits et aux étudiants une occasion unique d'échanger directement avec les dirigeants de l'Ordre et de la RMTAO, de poser des questions et de clarifier les mises à jour réglementaires qui ont une incidence sur leur formation et leur pratique.

6 Tournées universitaires

À partir du 1^{er} janvier 2027, seuls les diplômés de programmes accrédités en massothérapie seront admissibles à s'inscrire auprès de l'Ordre. Afin de préparer ce changement, l'Ordre a organisé une tournée des établissements d'enseignement permettant à Maureen Boon d'aller à la rencontre des enseignants et des étudiants de tous les programmes de massothérapie de l'Ontario.

En 2025, Maureen a rencontré plus de 690 étudiants en massothérapie dans 20 collèges à travers l'Ontario. Elle s'est rendue à Ottawa, London, Windsor, la grande région de Toronto, Sudbury, Hamilton et Belleville, discutant du processus d'inscription auprès de l'Ordre, de son programme d'assurance de la qualité et du rôle des enquêtes et audiences en droit pour les aider à se préparer à ce qui signifie travailler dans une profession réglementée.

Cette initiative se poursuit en 2026, avec l'intention de visiter tous les programmes de massothérapie de la province.

Audiences

L'amélioration de l'efficacité, l'adoption d'approches modernisées et plus indépendantes de la discipline professionnelle, ainsi que l'assurance de la transparence et de la prévisibilité dans l'attribution des coûts, ont été au cœur du rendement de l'Ordre lors des audiences en 2025.

1 Participation accrue aux Tribunaux de discipline des professions de la santé

L'Ordre a élargi sa participation aux Tribunaux de discipline des professions de la santé (TDPS) en transférant toutes ses questions disciplinaires au modèle TDPS (dans un projet pilote antérieur, seules les questions sur les mauvais traitements d'ordre sexuel étaient attribuées au TDPS). Le TDPS est un groupe de tribunaux composé des comités de discipline de divers ordres des professions de la santé participants en Ontario.

Dans le cadre de cette transition, l'Ordre a renommé son Comité de discipline en Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario (TDMO) et le Bureau des audiences a mis en place de nouveaux processus de gestion de dossier et opérationnels.

Les principaux avantages de la transition comprenaient une approche modernisée et plus indépendante de la discipline professionnelle grâce à la nomination d'un président de tribunal indépendant et d'arbitres non membres du Conseil dotés d'une expertise spécialisée, ainsi que l'adoption de nouvelles règles de procédure.

2 Audiences sur la révision des tarifs

Le Bureau des audiences a mené un examen complet du tarif des audiences disciplinaires, qui a abouti à une révision des tarifs à la journée et à la demi-journée afin de refléter plus fidèlement le coût actuel de la tenue des audiences. Ces nouveaux taux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le modèle de tarifs améliore l'efficacité en éliminant la nécessité pour l'Ordre de prouver les dépenses réelles lorsqu'il demande des frais contre un membre inscrit qui sont égaux ou inférieurs au taux tarifaire. Le modèle favorise la transparence et la prévisibilité dans l'attribution des coûts, tout en permettant à au TDMO d'exercer un pouvoir discrétionnaire pour ajuster les ordonnances de coûts selon les circonstances particulières de chaque cas.

3 Activités des audiences

En 2025, le Bureau des audiences :

- a géré 50 dossiers de discipline, l'allégation principale la plus courante étant les mauvais traitements d'ordre sexuel;
- a mené 25 audiences, dont 10 ont été contestées et 15 non contestées; et
- a soutenu les adjudicateurs dans la prise de 36 décisions. Malgré le volume élevé et la complexité croissante des dossiers, toutes les décisions ont été rendues dans les délais impartis.

Gouvernance

L'Ordre est gouverné par un conseil composé de MTI/MT élu(e)s et de membres du public nommés. Le Conseil approuve les activités réglementaires de l'Ordre et supervise les opérations afin de s'assurer que nous remplissons notre mandat.

Élections du Conseil

Les Élections du Conseil ont eu lieu cette année dans les districts 1, 6 et 9. Dans chaque district, un MTI/MT a été élu pour siéger au Conseil d'administration de l'Ordre.

L'engagement des électeurs a augmenté de façon significative en 2025, augmentant de 53 % dans le district 6 et de 122 % dans le district 9. Le district 1, qui n'avait pas assez de candidates et candidats nommé(e)s pour tenir un vote lors de sa dernière élection, a enregistré un taux de participation de 102 votes. Cet engagement représente un engagement solide des MTI/MT dans les processus de gouvernance de l'Ordre.

Leur rôle est important pour l'Ordre : les membres du Conseil d'administration définissent l'orientation stratégique pour des soins de massothérapie sécuritaires et éthiques en Ontario et examinent et approuvent les politiques visant à protéger et servir l'intérêt public.

Félicitations à :

- District 1¹ Réélu : Sean Adderley, MTI
- District 6² Élu(e) : Jennifer Da Ponte, MTI
- District 9³ Élu(e) : Suzy (Zongqin) Wu, MTI

Depuis le 1^{er} janvier 2026, ces personnes ont commencé leur mandat de trois ans.

¹Comprend Kenora, Rainy River, Thunder Bay, Cochrane, Algoma, Manitoulin, Sudbury et Timiskaming.

²Comprend les comtés de Grey, Bruce, Huron, Perth, Oxford, Elgin, Kent, Middlesex, Lambton et Essex (à l'exception des codes postaux qui se trouvent dans le [district 5](#)).

³Comprend la ville de Toronto-Est de Yonge Street, et les codes postaux commençant par M2M, M2N, M2P, M4N, M4P, M4S, M4T, M4W, M4Y, M5B, M5C, M5E.

Assurance de la qualité

L'amélioration du Programme d'assurance de la qualité de l'Ordre et le soutien aux éducateurs ont été des priorités clés en 2025.

- 1** L'Ordre a poursuivi son engagement au programme STRiVe pour :
 - Atteindre un taux de conformité de 99 % dans le profil de pratique et un taux de conformité de 97 % dans Être le meilleur possible ;
 - Simplifier la fonction de planification de l'évaluation des pratiques ; et
 - Intégrer les rétroactions de la profession dans le questionnaire sur les normes de pratique. Cela offrait des occasions de pratique réflexive et aidait les MTI/MT à appliquer le contenu à leur expérience de pratique.
- 2** L'Ordre a fourni aux MTI/MT des processus et outils mis à jour pour les aider à cerner les lacunes en connaissances, compétences et jugement, soutenant la sécurité publique.
- 3** En 2025, l'Ordre a accru l'engagement auprès des éducateurs à l'aide de plusieurs initiatives :
 - Organiser trois webinaires virtuels axés sur des questions populaires sur la pratique pour aider les étudiantes et étudiants à se préparer à l'inscription.
 - Fournir des mises à jour régulières en temps réel aux écoles et aux programmes sur les développements liés à la profession.
 - Mettre à jour et diffuser le Manuel de l'étudiant de l'Ordre aux écoles et programmes de massothérapie, précisant les responsabilités professionnelles des étudiantes et étudiants.
- 4** Nous avons soutenu les programmes de massothérapie dans l'obtention de l'accréditation en partageant des rappels et des ressources, en présentant aux administrateurs du programme et en fournissant des mises à jour au Comité d'assurance de la qualité.
- 5** Nous avons soutenu l'élaboration de la nouvelle norme de pratique : Collecte de renseignements personnels sur la santé auprès des clients.

Résultats de l'évaluation de la pratique de l'évaluation basée sur les risques (EFR) 2025

Total des évaluations de la pratique dans le cadre de l'EFR réalisées	440
Première tentative d'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR	408
Deuxième tentative d'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR	32
Examen obligatoire du Comité d'assurance de la qualité (deuxième tentative infructueuse)	5
<p>Sur les 440 évaluations de la pratique, seulement cinq (5) nécessitaient un examen de l'assurance de la qualité.</p> <p>Tous les autres ne nécessitaient aucune mesure supplémentaire.</p>	

Remarque : Cela comprend les évaluations de la pratique dans le cadre de l'EFR 2025 réalisées au plus tard le 31 décembre 2025.

Les MTI/MT sélectionné(e)s pour l'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR 2025 disposent de deux tentatives lors de l'évaluation de la pratique. Si elles ou ils échouent lors de leur première tentative, les MTI/MT ont une deuxième tentative pour réussir leur évaluation de la pratique. **Celles et ceux qui échouent à la deuxième tentative nécessitent un examen par le Comité d'assurance de la qualité.**

Conduite professionnelle

L'Ordre existe pour accorder la priorité à la sécurité et au bien-être des clients. Au cœur de ce mandat se trouve la politique de tolérance zéro de l'Ordre envers toutes les formes de mauvais traitements, y compris les mauvais traitements d'ordre sexuel, en massothérapie. En 2025, l'Ordre a poursuivi cet engagement en tirant parti des ressources, en exerçant sa responsabilité financière, en bâtissant des stratégies plus solides pour gérer les cas de mauvais traitements d'ordre sexuel et en tenant le public informé des praticiens illégaux.

Enquêtes internes

Un objectif pour l'Ordre était de bâtir une équipe interne plus solide pour gérer les charges de travail de façon efficace. Nous avons augmenté le nombre d'enquêtes menées par le personnel interne, réalisant des économies de coûts et un meilleur contrôle des délais et des processus. Des améliorations considérables ont également été apportées à la capacité interne de poursuite de l'Ordre, notamment l'augmentation des ressources en personnel, l'élargissement du nombre de dossiers internes, la normalisation des procédures et des modèles, ainsi que le lancement d'une équipe de triage pour examiner les dossiers à haut risque. Ces changements ont permis de traiter rapidement les cas les plus urgents, assurant ainsi la protection du public lorsque cela s'avérait nécessaire.

Approche tenant compte des traumatismes pour soutenir les survivants

Nous avons mené à bien un Projet de stratégie de poursuite des mauvais traitements d'ordre sexuel qui a intégré une approche tenant compte des traumatismes pour mieux soutenir les survivants de mauvais traitements d'ordre sexuel. Ce projet a permis d'améliorer la cohérence dans la prise de décision des poursuites, de renforcer une tolérance zéro envers les mauvais traitements d'ordre sexuel et d'assurer l'équité procédurale.

Alertes sur les praticiens illégaux

L'Ordre a publié des alertes détaillées sur les praticiens illégaux sur ses réseaux sociaux et son site Web pour alerter le public lorsqu'une personne est accusée d'une infraction pertinente (comme une agression sexuelle), tout en se présentant illégalement comme un MTI/MT.

Toutes ces initiatives reflètent l'engagement indéfectible de l'Ordre à protéger l'intérêt public et à maintenir les plus hautes normes de conduite professionnelle.

Nombre de nouvelles plaintes/nouveaux dossiers signalés en 2025 par type

Type	Nombre
Violence sexuelle	61
Intention d'induire en erreur, y compris la fraude	20
Communication	14
Conduite et comportement professionnels	46
Compétence/soins aux patients	40
Toutes les autres catégories *	20
Total	201

*Remarque : Toutes les autres catégories comprennent : La pratique non autorisée, la facturation et les honoraires, la tenue de registres et la publicité

Décisions du CEPR	N°
Aucune autre mesure ou aucun autre conseil	105
Réhabilitation publique	45
Renvois devant le comité de discipline	20
Engagement à démissionner et ne jamais présenter de nouvelle demande	7
Total	177

Services d'inscription

L'Ordre est responsable de s'assurer que seules les personnes compétentes et éthiques deviennent MTI/MT. En 2025, notre équipe d'inscription a soutenu les nouvelles candidates et les nouveaux candidats, répondu aux demandes des membres inscrits, géré le renouvellement annuel de plus de 16 000 MTI/MT, et amélioré continuellement nos politiques et processus afin d'assurer l'exactitude et la transparence.

Amélioration de la collecte de données

Nous avons affiné les données recueillies lors du renouvellement annuel afin de confirmer que les renseignements étaient complets, exacts et soutenaient la prise de décision de l'Ordre. Cela aide à garantir que les comportements sont signalés avec précision et améliore l'efficacité du personnel qui examine et enquête sur ces signalements.

Élaboration et examen des politiques

Nous examinons et mettons à jour continuellement les politiques de l'Ordre afin de nous assurer qu'elles sont accessibles et reflètent l'environnement réglementaire actuel. En 2025, nous avons mis à jour les politiques suivantes :

- Politique de vérification des secteurs vulnérables ;
- Politique d'exigence de formation concernant l'admissibilité à l'examen et sur l'inscription initiale ;
- Politique d'exigence relative aux cours de recyclage lors de l'inscription initiale ;
- Politique d'inscription temporaire pour les événements internationaux et nationaux en Ontario.

Nouvelle politique pour les membres inscrits dans la catégorie d'urgence

L'Ordre a également élaboré une nouvelle politique pour la supervision des membres inscrits dans la catégorie d'urgence. En cas d'état d'urgence en Ontario, cette politique précise la façon dont cette catégorie de membres inscrits sera gérée et les mesures qu'ils entreprendront.

Mise à jour de la Politique de l'Ordre concernant la maîtrise de la langue

Nous avons mis à jour notre Politique concernant la maîtrise de la langue afin de soutenir une communication efficace entre les MTI/MT et leurs clients. La mise à jour précise la façon dont les étudiantes et étudiants peuvent satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière de maîtrise de la langue, y compris l'obtention de leur diplôme dans certains programmes de massothérapie. Cela maintient les normes d'une communication claire dans les soins cliniques.

Examens de certification et demandes d'inscription

La réussite des examens de certification de l'Ordre : l'examen à questions à choix multiples (ECM) et l'évaluation clinique objective structurée (ECOS), sont des exigences pour l'inscription auprès de l'Ordre. En 2025 :

- 1 490 candidat(e)s ont passé l'examen ECM
- 1 316 candidat(e)s ont passé l'examen ECOS

Nous avons également traité plus de 1 000 demandes d'inscription cette année. La plupart des candidates et candidats remplissaient les exigences, cependant, lorsqu'il y a des doutes quant au respect des exigences en matière d'inscription, la demande est renvoyée au Comité d'inscription pour décision. En 2025, 88 demandes ont été examinées :

Examinée par :	Nombre de demandes
Personnel	77
Registraire	6
Comité d'inscription	5

Service à la clientèle

En plus de traiter les nouvelles demandes, nous avons géré le renouvellement de près de 17 000 membres inscrits et répondu aux demandes concernant la remise en vigueur des certificats, la constitution en société professionnelle et les changements de nom. Notre équipe a répondu à près de 4 000 demandes téléphoniques et à environ 4 000 demandes par courriel concernant les questions en matière d'inscription.

Équité, diversité et inclusion

L'Ordre a développé un processus d'examen pour intégrer une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) à travers les programmes, politiques et processus, et a produit des rapports sur les projets et initiatives qui ont fait progresser nos objectifs en matière d'EDI.

L'Ordre a adopté une stratégie d'EDI pour guider les initiatives favorisant l'équité, la représentation et l'égalité. Ce cadre reflète la diversité de notre province et nous aide à répondre aux besoins évolutifs du public de l'Ontario.

Ancrés dans la vision d'un avenir où chaque MTI/MT et chaque client bénéficiera d'une prise en charge sûre, valorisante et inclusive. Dans cet avenir, la massothérapie et sa réglementation sont accessibles, abordables, fondées sur la confiance mutuelle et une représentation équitable, et intégrées dans un système de santé juste et durable pour tous les Ontariens, la stratégie est guidée par ces valeurs fondamentales :

- Ouverture
- Apprentissage continu
- Empathie
- Collaboration
- Dignité

Ce travail vise à améliorer la clarté et la compassion réglementaires, à favoriser la croissance professionnelle des MTI/MT, et à assurer l'accessibilité financière et la durabilité, en mettant l'accent sur trois priorités clés :

1. Transformer la réglementation par la clarté, l'accessibilité et la compassion
2. Élever la croissance professionnelle axée sur l'équité pour les MTI
3. Favoriser la résilience financière et la durabilité à long terme

Cette stratégie reflète l'engagement de l'Ordre à évoluer vers un organisme de réglementation plus tourné vers l'avenir et compatissant, qui fait progresser les soins en approfondissant la connaissance des MTI/MT en matière d'équité et d'inclusion, en reconnaissant les défis qu'elles ou ils rencontrent dans la profession et en fournissant des ressources pratiques et des changements réglementaires pour soutenir leur bien-être. En savoir plus sur les [initiatives de l'Ordre en matière d'EDI ici](#).

Aperçu de la massothérapie en Ontario

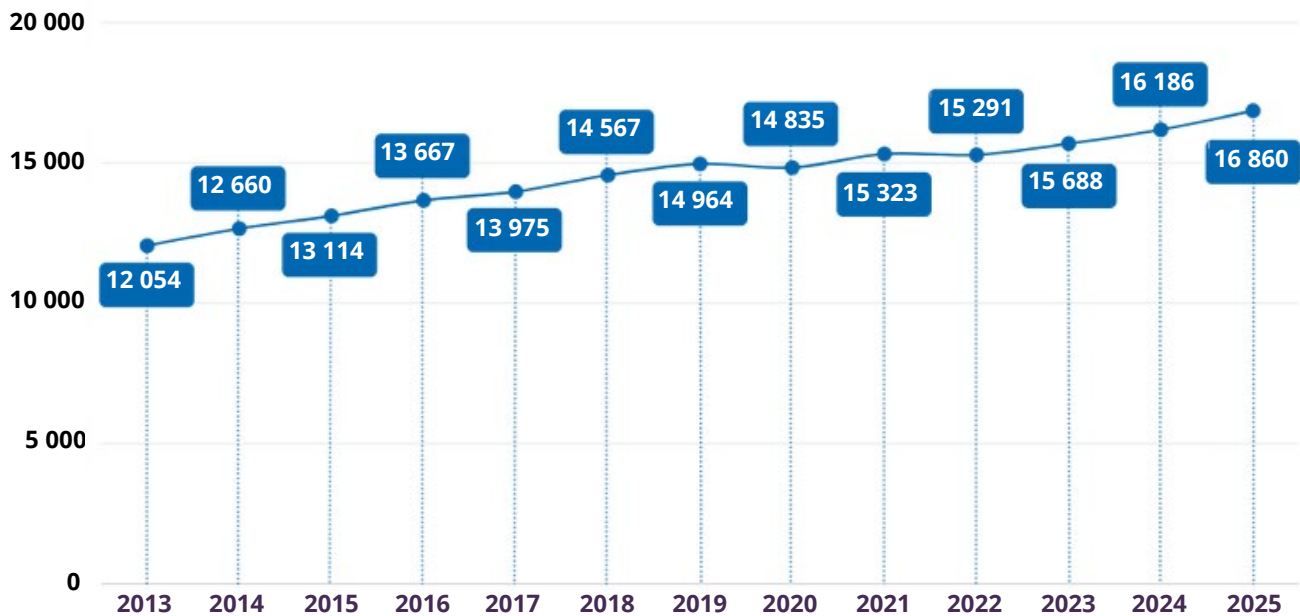
(Au 31 décembre 2025)

MTI/MT inscrits auprès de l'Ordre

Certificat général	16 216
Certificat inactif	644
CG et CI totaux	16 860

1 056 nouveaux MTI/MT inscrits en 2025

Nombre total de MTI/MT d'une année à l'autre



De 2013 à 2025, il y a eu une augmentation de 39 % du nombre de MTI/MT en Ontario.

Sexe des MTI/MT

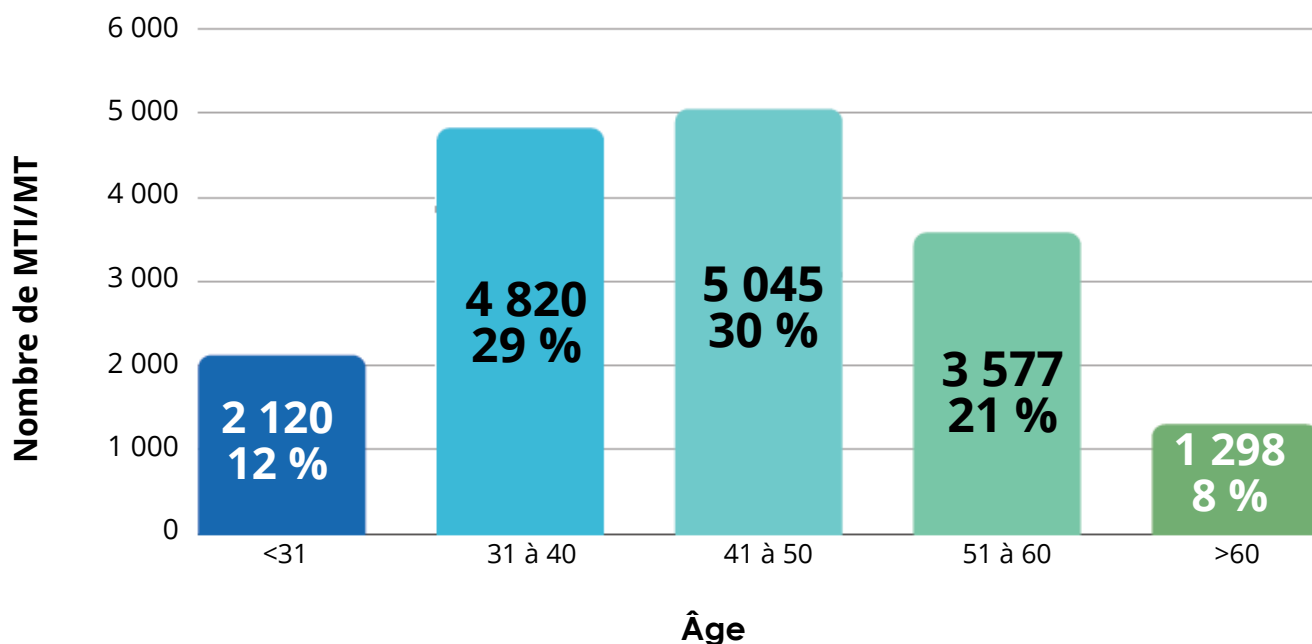
Hommes	3 818	22,64 %
Femmes	13 005	77,16 %
X	37	0,22 %

* « X » n'est pas directement associé à un homme ou à une femme, y compris, mais sans s'y limiter, aux personnes trans, bispirituelles, non binaires et/ou binaires. L'Ordre reconnaît qu'il peut y avoir plus de termes qui représentent les formes diverses et uniques d'expressions et d'identités de genre, y compris celles de la communauté LGBTQ2S+, et nous continuerons à répondre aux développements

Le plus grand groupe de MTI/MT (29,9 %) a entre 41 et 50 ans

Âge	Nombre de MTI	Pourcentage du total des MTI
< 31	2 120	12,6 %
31 à 40 ans	4 820	28,6 %
41 à 50 ans	5 045	29,9 %
51 à 60 ans	3 577	21,2 %
> 60	1 298	7,7 %
Total	16 860	

Nombre total de MTI/MT en 2025 : 16 860



3 principaux milieux de pratique

(Certificats généraux SEULEMENT)

8 119 MTI/MT (50 %)

Milieu clinique

(p. ex. clinique multidisciplinaire, hôpital, clinique de soins d'urgence, établissement de réadaptation)

4 216 MTI/MT (26 %)

Pratique autonome

(p. ex., pratique de bureau à domicile et autonome)

1 373 MTI/MT (8 %)

Spa

Remarque : Il s'agit des trois milieux d'exercice les plus courants, les 16 % restants des MTI/MT titulaires d'un certificat d'inscription de la catégorie générale pratiquent dans 17 autres milieux de pratique.

Questions relatives à la pratique les plus posées de 2025

Les MTI/MT bien informé(e)s offrent des soins de qualité supérieure, c'est pourquoi les spécialistes en pratique de l'Ordre sont toujours disponibles pour vous guider et répondre à toutes vos questions.

En 2025, **1 171** questions relatives à la pratique ont été reçues par les spécialistes en pratique de l'Ordre.

Courriel : 684

Téléphone : 487

Le spécialiste en pratique a répondu aux questions des MTI, des clients, des employeurs et des compagnies d'assurance sur les sujets suivants :

- Frais et honoraires
- Champ d'exercice de la massothérapie
- Dossiers
- Comportement inapproprié du client
- Soins centrés sur le client
- Quitter un cabinet
- Recueillir les renseignements personnels sur la santé
- Protection de la vie privée et confidentialité

Comité de direction

Mandat du comité de direction :

Le comité de direction appuie le conseil d'administration dans des responsabilités clés, notamment la surveillance financière, la gestion des risques, la planification stratégique, la gestion du rendement de la registratrice et cheffe de la direction générale et la gouvernance.

Membres du comité

- Sean Adderley, MTI, président
- Howard Shears, membre du public, vice-président
- Tammy Contois, MTI/MT
- Jalpa Patel, membre du public

Résumé des réalisations de 2025

- Évaluation du vérificateur
- Nomination du vérificateur pour 2025

En 2025, le Comité a surveillé les points suivants pour approbation par le Conseil :

Gouvernance :

- Règlement administratif n° 8 - Demande de diffusion

Stratégie/gestion des problèmes

- Élaboration du plan stratégique

Gestion financière/des risques

- Registre des risques de l'organisation
- Vérification de la paie
- Rapport financier du T4 2024 et fin d'exercice préliminaire
- Ébauche d'états financiers vérifiés de 2024

- Rapports financiers trimestriels de 2025
- Examen annuel des frais de 2026
- Budget 2026

En 2025, le comité a supervisé les points suivants

- Communications préalables à la vérification
- Portefeuille d'investissement
- Résumé du CMPOP

Surveillance de la registraire et cheffe de la direction générale

- Critères d'évaluation du rendement ;
- Soutien à la gouvernance et processus d'évaluation du rendement de la cheffe de la direction générale.

Comité des relations avec les clients

Mandat du comité des relations avec la clientèle

Ce comité assume la responsabilité de la totalité des programmes et des mesures conçus pour prévenir et gérer les cas de violence sexuelle envers les clients par les membres inscrits. Cette responsabilité a été étendue afin d'aborder tout aspect des relations entre les membres inscrits et leurs clients.

Membres du comité

- Ravara Van Vliet, MTI/MT, président
- Jay Mathers, membre du public, vice-président
- Brian Highgate, membre du public
- Sandra Mintz, MTI/MT, membre hors conseil

Résumé des réalisations de 2025

- Le comité s'est rencontré **3** fois au cours de l'année.
- Le comité a reçu et examiné **11** demandes de financement pour la thérapie et le counseling.
- Le comité a approuvé **11** demandes de financement pour la thérapie et le counseling.
- Le comité a modernisé son mandat afin d'assurer la cohérence linguistique et l'alignement avec les autres documents de gouvernance de l'Ordre.
- Le 14 novembre 2025, l'Ordre a tenu le troisième séminaire annuel de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, axé sur :
 - Le nombre disproportionné de plaintes contre les MTI/MT masculins ;
 - La violence basée sur le genre ;
 - L'alliance masculine ; et
 - Les obligations professionnelles.
- Il a géré en interne la campagne annuelle *de sensibilisation publique* « *Look Before You Book* », atteignant de solides indicateurs d'engagement et démontrant sa capacité interne.

- Maureen Boon, registrateure et cheffe de la direction générale de l'Ordre, a effectué des présentations à plus de 690 étudiantes et étudiants lors de 20 visites universitaires, et à plus de 260 MTI/MT lors de six assemblées générales, la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel étant un axe clé des deux présentations.
- Les réglementations de l'Ordre ont été modifiées pour permettre aux MTI/MT de mettre en congé immédiatement les clients démontrant des comportements abusifs, mettant l'accent sur la sécurité des praticiens et la tolérance zéro envers les mauvais traitements, ce qui a bénéficié d'une couverture médiatique de la part des principaux médias.
- Une vérification complète des communications a été menée qui a entraîné des améliorations progressives, notamment la simplification du langage, l'écriture dans un registre plus accessible et un changement futur de terminologie pour rendre les soins de massothérapie plus cliniques.
- Des directives ont été fournies à d'autres organismes de réglementation de la santé sur les pratiques exemplaires pour l'administration du financement des programmes de thérapie et de counseling et des politiques de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Comité d'aptitude professionnelle

Mandat du comité d'aptitude professionnelle

Le Comité d'aptitude professionnelle est chargé d'entendre et de trancher les allégations d'incapacité portées contre un membre inscrit.

Membres du comité

- Tous les membres du conseil d'administration
- Jalpa Patel, membre du conseil d'administration, présidente
- Bobbie Flint, MTI/MT, membre hors conseil, vice-présidente
- Allie Bisset, MTI/MT, membre hors conseil
- Jennifer Da Ponte, MTI/MT, membre hors conseil

Résumé des réalisations de 2025

- J'ai reçu une seule recommandation, et l'audience à ce sujet est en attente.
- Une affaire a été réglée et conclue.
- Une orientation et une formation ont été offertes aux membres du Comité pour rester à jour sur les questions procédurales et de fond pertinentes aux procédures pour incapacité.

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Mandat du comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) enquête et traite des plaintes et signale la conduite des membres inscrits et détermine des mesures conformes à la législation, ce qui peut comprendre un renvoi au Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario pour allégations de faute professionnelle, la correction ou l'absence d'autres mesures. Le CEPR peut également effectuer des enquêtes sur des problèmes d'incapacité et peut renvoyer les préoccupations d'incapacité grave au Comité d'aptitude professionnelle.

Membres du comité

- Carolyn Watt, membre du public, vice-présidente
- Tammy Contois, MTI/MT, vice-présidente
- Simon Adeseke, MTI/MT, membre hors conseil
- Sandra Cina, MTI/MT, membre hors conseil
- Rebecca Cleaveley, MTI/MT, membre hors conseil
- Krista Cranston, MTI/MT, membre hors conseil
- Imelda Garce, MTI/MT, membre hors conseil
- Neven Jeftic, MTI/MT, membre hors conseil
- Jim Marinow, MTI/MT, membre hors conseil
- Yvonne Marrello, MTI/MT, membre hors conseil
- Dawn Oehring, MTI/MT
- Jalpa Patel, membre du public
- Howard Shears, membre du public
- Karalyn Van Aken, MTI/MT, membre hors conseil
- Ashley Van Zelst, MTI/MT

Réunions

En 2025, les travaux du comité ont été achevés par trois groupes d'experts, chacun composé de cinq membres du comité. Les groupes d'experts se sont réunis 35 fois par vidéoconférence et huit fois en échangeant par courriel.

Nombre de nouvelles plaintes/nouveaux dossiers signalés par type

Type	Nombre de nouvelles plaintes/nouveaux dossiers
Violence sexuelle	61
Intention d'induire en erreur, y compris la fraude	20
Communication	14
Conduite et comportement professionnels	46
Compétence/soins aux patients	40
Pratique non autorisée	5
Facturation et honoraires	6
Tenue de dossiers	6
Publicité	3
Harcèlement/violations des limites	0
Autre	0
Total	201

Dossiers relevant de l'incapacité

Nouveaux dossiers reçus en 2025	Dossiers clos en 2025	Détails
7	4	1 – Recommandation à l'aptitude à exercer 1 – Accepter l'UT 2 – Aucune autre mesure

Demandes d'examen de plaintes auprès de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS)

Nouveaux examens de la CARPS en 2025	Examens de la CARPS terminés en 2025	Détails
4	3	3 – Maintien de la décision du CEPR

Décisions : Plaintes et rapports de la registrateur

Type	Nombre de décisions
Poursuite du Programme d'éducation permanente et de recyclage (SCERP)	21
Conseils	33
Renvoi devant le comité de discipline	20
Aucune autre mesure	71
SCERP avec mise en garde verbale	19
Engagement/entente – démissionner et ne jamais présenter de nouvelle demande	7
Mise en garde verbale	3
Engagement/Entente – Recyclage	2
Frivole et vexatoire/discutable	1
Total	177

Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario

Mandat du Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario

Le Tribunal de discipline des massothérapeutes de l'Ontario (TDMO) est le comité disciplinaire de l'Ordre. Il est chargé d'entendre et de trancher les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence contre les membres inscrits.

Membres du Tribunal

1. Tous les membres du conseil d'administration
2. David Wright, membre du public hors conseil, président
3. Bobbie Flint, MTI/MT, membre hors conseil, vice-présidente
4. Raj Anand, membre du public hors conseil
5. Allie Bisset, MTI/MT, membre hors conseil
6. Jennifer DaPonte, MTI/MT, membre hors conseil
7. Shayne Kert, membre du public hors conseil
8. Sherry Liang, membre du public hors conseil
9. Sophie Martel, membre du public hors conseil
10. Amy McElroy, MTI/MT, membre hors conseil
11. Alpa Patel, MTI/MT, membre hors conseil
12. Jay Sengupta, membre du public hors conseil
13. Jennifer Scott, membre du public hors conseil
14. Eric Wu, MTI/MT, membre hors conseil

Résumé des réalisations de 2025

- Le Tribunal a rendu 36 décisions en 2025. Malgré ce volume élevé et la complexité croissante des dossiers, tous les motifs ont été publiés selon les normes de temps. Cela garantissait que les parties recevaient les décisions en temps opportun.
- Le Tribunal a dépassé son objectif de conclure au moins autant de dossiers qu'il a ouverts, obtenant un taux de résolution de 145 % en une année où 20 dossiers ont été ouverts et 29 conclus. Ce résultat montre que le Tribunal suit le rythme de sa charge de dossiers à venir.

- Le Tribunal offrait régulièrement des occasions de développement professionnel à ses membres, offrant une formation sur les délibérations efficaces de groupe, la rédaction de décisions et les changements substantiels découlant de l'adoption des règles de procédure du TDPS.
- Grâce à leur participation continue aux Tribunaux de discipline des professions de la santé (TDPS), les adjudicateurs ont assisté à la conférence annuelle des TDPS et ont participé à des audiences simulées.

Audiences

Type	
Contesté	10
Incontesté	15
Total	25

Cas ouverts en 2025, par allégation fondamentale

Type	
Violence sexuelle	35
Pratique non autorisée	1
Intention d'induire en erreur, y compris la fraude	6
Conduite et comportement professionnels	7
Compétence / Soins du patient	1
Tenue de dossiers	0
Communication	0
Harcèlement/violations des limites	0
Autre	0
Total	50

Conclusions d'inconduite dans 29 affaires closes

Type	
Conduite malséante	1
Conduite scandaleuse, déshonorante et non professionnelle	19
Falsification de dossiers ou de documents	7
Déclaré coupable d'une infraction relative à l'aptitude à exercer	2
Violation des normes professionnelles	18
Violence sexuelle	8

Résultats des pénalités découlant de 29 affaires fermées

Type	
Réprimandes	22
Suspensions	10
Révocations	11
Conditions ou limitations	10
Remboursement du financement de la thérapie	9
Garantie du financement de la thérapie	8

Décisions en matière de discipline

Les décisions et les motifs publiés dans les 29 affaires closes en 2025 sont indiqués ci-dessous. Il arrive que deux ou plusieurs affaires disciplinaires concernant le même membre inscrit soient entendues lors de la même audience. Dans ces cas, une seule décision est rendue qui détermine l'issue de plusieurs affaires. Dans d'autres cas, plus d'une décision est rendue concernant le même inscrit si l'audience se déroule en plusieurs phases.

- [Arango, Rolando](#)
- [Biller, Warren](#)
- [Chahal, Harman](#)
- [Cheung, Mable](#)
- [Cumberbatch, Gail-Anne](#)
- [Epps, Jason](#)
- [Feng, Jian Feng](#)
- [Garcia, German](#) (Pénalité)
- [Gullia, Devinder](#) (Pénalité)
- [Hogan, Joshua](#)
- [Mathew, Kurian](#)
- McCann, Jennifer
- [Mosher, Jeffery](#)
- [Murray, Brian](#)
- [Pitts, Jeffrey](#) (Fond), [Pitts, Jeffrey](#) (Pénalité)
- [Inscrit C](#)
- [Inscrit S](#)
- [Inscrit Z](#)
- [Reimer, Pamela](#) (Fond), [Reimer, Pamela](#) (Pénalité)
- [Saloum, Nidal](#)
- [Sarkis, Michel](#)
- [Semenuk, Christopher](#) (Fond), [Semenuk, Christopher](#) (Pénalité)
- [Shah, Nijay](#)
- [Tiller, Geoffrey](#) (Fond), [Tiller, Geoffrey](#) (Pénalité)
- [Vranic, Zdenko](#) (Fond), [Vranic, Zdenko](#) (Pénalité)
- [White, Justin](#)
- [Wu, Wan Hua \(Annie\)](#).
- [Yang, Jun](#)

Comité d'assurance de la qualité

Mandat du comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'assurance de la qualité conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et à la réglementation de l'Ordre.

Membres du comité

- Brian Highgate, membre du public, président
- Jianjiang Li, MTI/MT, membre hors conseil, vice-président
- Lauren Carnegie, MTI/MT
- Sandra Fattibene, MTI/MT, membre hors conseil
- Brianne Lalande, MTI/MT, membre hors conseil
- Robyn Libby, MTI/MT
- Jennifer McGill, MTI/MT
- Marvin Mohring, MTI/MT, membre hors conseil
- Dawn Ricica, MTI/MT, membre hors conseil
- Carolyn Watt, membre du public

Résumé des réalisations de 2025

- Recommandation du projet de Norme de pratique : *Recueillir les renseignements personnels sur la santé des clients* au Conseil pour approbation.
- Examen des changements proposés liés à la mise en congé des clients démontrant des comportements abusifs.
- Recommandation du Code de déontologie et la Norme de pratique : *Soins centrés sur le client* au Conseil pour décision.
- Approbation de la consolidation des politiques d'assurance de la qualité pour guider et soutenir STRiVE – le programme d'assurance de la qualité.
- Examen et approbation des lignes directrices de 2026 en matière de décisions relatives à l'évaluation de la pratique qui seront mises en œuvre, décrivant les règles de décision pour la sélection des MTI/MT pour l'évaluation de la pratique de 2026.
- Soutien à l'organisation de trois webinaires virtuels axés sur le partage de renseignements sur les questions populaires en matière de la pratique et des conseils pour aider les étudiantes et étudiants dans leur inscription initiale.

Mise à jour de STRiVE

- Profil de pratique fermé le 31 mars 2025, avec un taux de conformité de 95,4 %. Le taux de conformité a augmenté à plus de 99 % avec des MTI/MT en cours orientés à participer à une évaluation de la pratique.
- Le taux de conformité pour les MTI/MT requis pour Être le meilleur possible à la date limite du 31 octobre était de 87,5 % et est passé à 96,9 % d'ici la fin de 2025.
- Le programme a adapté la fonction de planification des évaluations de la pratique pour faciliter le choix des rendez-vous.
- Le programme a intégré les rétroactions de la profession dans le questionnaire sur les normes de pratique. Ainsi, cela facilite davantage des occasions de pratique réflexive et aide les MTI/MT à appliquer le contenu du questionnaire à leur expérience de pratique.

Résultats de l'évaluation de la pratique de l'évaluation basée sur les risques (EFR) 2025

Remarque : Cela comprend les évaluations de la pratique dans le cadre de l'EFR 2025 réalisées au plus tard le 31 décembre 2025

Les MTI/MT sélectionné(e)s pour l'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR 2025 disposent de deux tentatives lors de l'évaluation de la pratique. Si elles ou ils échouent lors de leur première tentative, les MTI/MT ont une deuxième tentative pour réussir leur évaluation de la pratique. Celles et ceux qui échouent à la deuxième tentative nécessitent un examen par le Comité d'assurance de la qualité.

	N° d'évaluations de la pratique
Total des évaluations de la pratique dans le cadre de l'EFR réalisées	440
Première tentative d'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR	408
Deuxième tentative d'évaluation de la pratique dans le cadre de l'EFR	32
Examen obligatoire du Comité d'assurance de la qualité (deuxième tentative infructueuse)	5

Sur les 440 évaluations de la pratique, seulement cinq nécessitaient un examen de l'assurance de la qualité. Tous les autres ne nécessitaient aucune mesure supplémentaire.

Affaires du comité d'assurance de la qualité examinées en 2025 et résultats

Remarque : Celles-ci comprennent les résultats et le suivi des évaluations de la pratique dans la cadre de l'EFR 2024, où les questions ont été examinées par le Comité d'assurance de la qualité.

Autres pratiques Évaluations/réévaluations	Nombre d'évaluations de la pratique
Pratique de 2025 Évaluations (suivi du non-respect du profil de pratique)	24
Autres pratiques Évaluations/réévaluations	5
Examen obligatoire du Comité d'assurance de la qualité	2
Sur les 29 évaluations et réévaluations d'autres pratiques, seulement deux nécessitaient un examen de l'assurance de la qualité. Toutes les autres 27* ne nécessitaient aucune mesure supplémentaire.	

Remarque : Les tableaux ci-dessous comprennent les résultats des questions nécessitant un examen du Comité d'assurance de la qualité, mais excluent les évaluations et les réévaluations de la pratique, ainsi que les résultats « Aucune mesure supplémentaire » mentionnés dans les tableaux ci-dessus.

Aucune mesure supplémentaire (suite aux activités correctives)	10
Programme spécifié d'éducation permanente et de recyclage (SCERP)	0
Recommandations ou mesures correctives	6
Modalités, conditions ou restrictions	1
Autres (reports, avis, accusés de réception)	20

Renvois au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR)

Faute professionnelle (non-conformité)	8
Incapacité ou incompétence	0

Comité d'inscription

Mandat du comité d'inscription

Le comité d'inscription a la responsabilité de déterminer l'admissibilité à l'inscription de tous les candidats lorsqu'il y a un doute sur la capacité, la formation, l'expérience ou l'éducation, ou lorsque la registrateur croit que des conditions ou des limitations devraient être imposées à un certificat d'inscription.

Membres du comité

- Jay Mathers, membre du public, président
- Elisabeth Mathers, MTI/MT, vice-présidente
- Sean Adderley, MTI/MT
- Charles Gollob, MTI/MT
- Brian Highgate, membre du public
- Kimberly Kane, MTI/MT, membre hors conseil
- Ellen Scott, MTI/MT, membre hors conseil

Résumé des réalisations de 2025

- Examen et approbation des modifications aux politiques suivantes :
 - Politique des massothérapeutes de l'Ontario concernant la maîtrise de la langue
 - Politique sur la vérification des secteurs vulnérables
 - Politique de cours de recyclage
- Approbation de la nouvelle politique concernant la supervision des personnes inscrites à la catégorie d'urgence.
- Recommandation de la Politique sur l'exigence de formation concernant l'admissibilité à l'examen et sur l'inscription initiale au Conseil pour approbation.
- Recommandation que le contenu de l'Examen de certification 2026 soit approuvé par le Conseil.
- Examen de la politique d'inscription temporaire ou d'événements internationaux et nationaux en Ontario et une recommandation d'annulation qui sera partagée avec le Conseil pour approbation.
- Examen des rapports trimestriels d'examen de certification.

Statistiques rapides

Total des membres inscrits initiaux	1 047
Certificat général	1 043
Certificat inactif	4

Décisions du groupe d'experts - Demandes d'inscription

Motif de renvoi	Nombre de recommandations	Résultats
La registraire s'inquiète que la candidate ou le candidat ne démontre pas qu'elle ou il pratiquera la massothérapie avec décence, honnêteté, intégrité et conformité à la loi.	2	Demander à la registraire de refuser de remettre un certificat d'inscription : 2
Examen de la proposition de la registraire d'imposer des modalités, conditions et restrictions (MCR) sur le certificat d'inscription de la candidate ou du candidat.	3	Approuver les MCR proposées : 3

Autres décisions

Décisions concernant le cours de recyclage de catégorie 3	Suivre le cours de recyclage de catégorie 2 : 1 Obtenir un nouveau diplôme en massothérapie : 3
Exemption de l'exigence modifiée de maîtrise de la langue	Approuvé : 1

Demandes d'examen de décisions auprès de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS)

Demandes d'examen de la CARPS	Examens de la CARPS terminés en 2025
1	0

Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Mandat du comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI)

Le Comité de l'EDI aidera le conseil à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie EDI pour appuyer le plan stratégique de l'Ordre et son engagement à promouvoir et à défendre les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses pratiques, ses politiques et ses programmes.

Membres du comité

- Tiffany Fearon, membre du public hors conseil, présidente
- Simisola Johnson, membre du public hors conseil
- Supriya Latchman, membre du public hors conseil
- Jalpa Patel, membre du public
- Ashley Van Zelst, MTI/MT

Résumé des réalisations de 2025

- Élaboration de la première stratégie d'EDI de l'Ordre pour l'approbation par le Conseil.
- Élaboration d'une liste proposée d'initiatives à court et à long terme en appui à la stratégie d'EDI.
- Examen des politiques suivantes avec un objectif en matière d'EDI :
 - Politique du Conseil d'administration de l'Ordre en matière d'EDI ;
 - Politique d'accessibilité et de mesures d'adaptation ;
 - Politique de vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables préalable à l'inscription ;
 - Politique des massothérapeutes de l'Ontario concernant la maîtrise de la langue.
- Mise à jour de la déclaration d'engagement de l'Ordre à l'EDI.
- Suivi d'une formation pour guider la pensée équitable et la prise de décision.
- Mises à jour proposées aux termes de référence du Comité de l'EDI.

Comité de gouvernance

Mandat du comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance aide le Conseil à établir, développer et mettre en œuvre des processus modernes de gouvernance, et sélectionne les membres du comité selon leurs compétences et leur expérience afin d'assurer le bon fonctionnement des comités de l'Ordre dans l'intérêt public.

Membres du comité

- Kevin McCarthy, membre du public hors conseil, président
- Anne Resnick, membre du public hors conseil, vice-président
- David Janveau, MTI/MT
- Marlene Kesler, membre du public hors conseil
- Kim Westfall-Connor, MTI/MT

Résumé des réalisations de 2025

- Examen des déclarations d'intention pour les postes de président et de vice-président du Conseil.
- Examen des critères de sélection et du processus de nomination des candidats aux comités autres que ceux du conseil d'administration.
- Évaluation des candidatures de personnes hors conseil et recommandation de la liste de candidats pour les comités de 2026 au conseil d'administration.
- Recommandation des mises à jour du mandat du Comité de gouvernance pour approbation du Conseil afin d'offrir une flexibilité compositionnelle.
- Recommandation des mises à jour du mandat du Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour approbation du Conseil afin de refléter les tâches et responsabilités actuelles et anticipées ; et d'offrir une flexibilité compositionnelle.
- Examen des candidatures pour le Comité de l'EDI et de la Gouvernance, entrevue des candidats et sélection des membres finaux du comité pour approbation par le conseil d'administration de l'Ordre.
- Recommandation que le conseil approuve des modifications aux règlements pour permettre aux personnes sous contrat auprès de l'Ordre de siéger à des comités, à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts.

Conseil d'administration 2025

(En date de décembre 2025)

- Sean Adderley, MTI/MT, président
- Howard Shears, membre du public, président
- Lauren Carnegie, MTI/MT
- Tammy Contois, MTI/MT
- Charles Gollob, MTI/MT
- Brian Highgate, membre du public
- Robyn Libby, MTI/MT
- Jay Mathers, membre du public
- Jennifer McGill, MTI/MT
- Dawn Oehring, MTI/MT
- Jalpa Patel, membre du public
- Ashley Van Zelst, MTI/MT
- Ravara Van Vliet, MTI/MT
- Carolyn Watt, membre du public